

LE SYMBOLISME

Organe du mouvement universel
de régénération initiatique
de la Franc-Maçonnerie



SOMMAIRE :

	pages
L'Installation des Officiers.....	57
Les Colonnes de Wurzburg, d'après le F.°. Dr KARL LAUER	63
La Préparation du Récipiendaire, d'après le F.°. R.-M. ETHERIDGE.....	69
Une Opinion Américaine, lettre du F.°. A.-G. PITTS.	75
L'Abolition des Grandes Loges. Commentaires du F.°. A.-G. PITTS.....	77
Pour la Paix. La manifestation maçonnique internationale du 8 décembre 1912.....	80
Ouvrages reçus	84

ABONNEMENTS :

France et Colonies : 5 fr. — Union postale : 6 fr. 50

Prix du Numéro : 0 fr. 60

ADMINISTRATION ET VENTE :

Imprimerie HUGONIS, 6, rue Martel, Paris (X^e)

Pour tout ce qui concerne la rédaction,
s'adresser au F.°. Oswald WIRTH, 16, rue Ernest-Renan, Paris (XV^e).

Publications Initiatiques

Pour l'étude du Symbolisme Maçonnique, il convient de méditer, tout d'abord, les manuels parus sous le titre général : “ *La Franc-Maçonnerie rendue intelligible à ses adeptes* ”.

Le premier, le **Livre de l'Apprenti**, débute par un aperçu philosophique sur l'*Histoire Générale de la Franc-Maçonnerie*, puis interprète les rites initiatiques et les symboles propres au premier degré.

Le second, le **Livre du Compagnon**, s'adresse, non plus à des débutants, mais à des Initiés réellement capables de voir la lumière. Des problèmes de haute philosophie y sont abordés, sous une forme destinée à les rendre accessibles aux penseurs qui veulent s'appliquer à réfléchir par eux-mêmes.

Ces manuels sont en vente à la *Librairie Maçonnique et Initiatique*, 61, rue de Chabrol, Paris (Xe), au prix de **1 fr. 50** (par poste **1 fr. 70** et **2 fr.** pour l'Union postale).

On peut se les procurer également, 16, rue Cadet, 8, rue Puteaux et au *Bulletin Hebdomadaire*, 32, rue Saint-Lazare, à Paris. Ils ne sont vendus qu'aux FF. . . justifiant de leur qualité maç. . .

Les personnes étrangères à la F. . .-M. . . liront avec profit **Le Symbolisme Hermétique dans ses rapports avec l'Alchimie et la Franc-Maçonnerie** (Paris, Librairie Maç. . . et Initiatique, 1 vol. in-8°, 5 fr.). Cet ouvrage fournit la clef interprétative de l'idéographisme traditionnel et prend ainsi le caractère d'une véritable grammaire du Symbolisme.

Les Revues mensuelles **L'Acacia** (abonnement **20 fr.** et **25 fr.** pour l'Union postale), et **La Lumière Maçonnique** (abonnement **6** et **9 fr.**), toutes deux publiées, 61, rue de Chabrol, Paris (Xe), renferment, en outre, de nombreux articles d'instruction maç. . .

L'Installation des Officiers

Dans le courant de décembre, les Loges ont coutume de procéder à l'installation solennelle des Officiers élus pour le prochain exercice. Ce n'est parfois qu'une simple formalité rituelle, pour laquelle on croit devoir perdre le moins de temps possible.

Comme il nous a été demandé de formuler à ce sujet notre avis, nous croyons devoir répondre ici d'une manière plus étendue que ne le comporterait la rubrique : *Questions et Réponses*.

Avant tout, nous estimons que l'installation des Officiers ne doit être écourtée sous aucun prétexte. Ce n'est pas que nous tenions à la pompe du cérémonial, qui n'a qu'une importance très secondaire, mais il est bon, qu'une fois par an, les devoirs spéciaux des différents Officiers d'une Loge soient nettement formulés, pour la gouverne des intéressés, en même temps que pour l'instruction de tous les autres FF.·.

Parmi les *Maîtres*, tous égaux, il en est choisi un, chaque année, pour prendre la direction des travaux et représenter la collectivité des ouvriers ou membres de l'Atelier. Afin de le distinguer des autres Maîtres, il est appelé *Vénérable Maître*, ou, par abréviation, simplement *Vénérable*. Au XVIII^e siècle, il fut communément désigné comme *Maître de la Loge* et parfois comme *Grand-Maître*. Dans certains pays, on dit encore : *Maître en chaire*, par allusion à la chaire présidentielle.

Seul, il avait jadis le privilège de rester couvert pendant les travaux, pour indiquer que tous les assistants lui doivent le respect, en raison de sa fonction. — La Chambre du Milieu étant une réunion de Vénérables Maîtres, on comprend dès lors que nul n'y soit découvert.

Rien ne doit se faire dans une Loge sans la permission expresse du premier Officier, qui doit veiller en toutes choses au maintien de l'ordre et de la bonne harmonie. C'est lui qui donne le signal de l'ouverture et de la fermeture des travaux; Il préside aux actes rituels et dirige les discussions, en les empêchant de s'égarer, de se passionner ou de dégénérer en colloques. Au cours des travaux, nul visiteur ne peut être introduit sans son consentement, car il a le pouvoir d'interdire l'entrée du Temple à un F. . dont la présence troublerait l'harmonie intérieure de la Loge (1).

Rétablir cette harmonie précieuse si elle a été troublée, la maintenir ensuite et la rendre de plus en plus parfaite, telle est, au fond, toute la mission du Vénérable. Il remplira tout naturellement l'ensemble de ses autres fonctions, en recherchant toujours et partout l'harmonie. Il représente, au sein de la Loge, le principe harmonisateur, qui vise à la synthèse, à la concorde de toutes les énergies.

Ce n'est pas en vain qu'il est décoré de l'équerre, en laquelle deux contraires s'associent (horizontale et verticale, passif et actif, etc.), car il est appelé à concilier tous les antagonismes par son équité. Il doit savoir calmer les impatients, tout en stimulant les engourdis : de tous, il lui appartient d'obtenir le maximum de rendement; aussi doit-il faire travailler autrui et se réserver à lui-même un rôle de direction.

Exerçant le commandement au nom de tous, un président d'Atelier est tenu de s'inspirer du sentiment général. Il remplirait mal sa fonction, s'il ne faisait pas abstraction de sa propre personnalité : il n'est plus lui-même, en tant que Maître de la Loge. Celle-ci est une

(1) Aucun F. ., si régulier soit-il, ne peut avoir la prétention de forcer l'entrée d'un Temple pour y soulever un incident désagréable à l'Atelier.

entité morale ou psychique exerçant son influence sur chacun de ses membres, mais avec une intensité particulière sur le chef chargé de traduire la volonté collective. Pour mériter d'être obéi, ce chef doit être l'interprète de ce qui plane au-dessus de lui, c'est-à-dire de cet ensemble de hautes pensées et de nobles aspirations constitutives de l'esprit de la Loge. Il est à la fois *Prêtre* et *Roi*, comme l'entendraient les adeptes du Grand Art, autant sacerdotal que royal.

* * *

Un seul commande dans une Loge, car aucune harmonie ne serait possible sans unité de commandement ; mais trois dirigent le travail d'un Atelier. — Bien que ce principe soit très catégoriquement formulé dans les rituels, il n'en est guère tenu compte dans la pratique. Les deux Surveillants n'ont, en effet, dans nos Loges, qu'un rôle très effacé. Or, ils devraient contribuer d'une manière très effective au bon fonctionnement de l'organisme dont ils sont eux-mêmes des organes essentiels.

Le *Premier Surveillant*, qui a pour insigne le *niveau*, est dans l'Atelier une sorte de contre-maître, chargé de contrôler l'assiduité au travail. Il a pour mission de rappeler chacun à l'observation d'une discipline strictement égale pour tous. Sa place est à l'Occident, donc dans la région qui correspond à la matérialité, au positivisme, par opposition à l'Orient, domaine surélevé, d'où les choses se voient de haut, à un point de vue avant tout idéal. Pour que le Vénérable puisse diriger du fond de l'Orient, en faisant abstraction de détails pratiques d'importance secondaire, il faut qu'il soit activement secondé par un bon Premier Surveillant, sévère aux retardataires et soucieux de s'informer des causes d'absence de FF. : manquant aux travaux sans s'être excusés.

Être intransigeant sur la discipline et infatigable

dans la stimulation constante du zèle de chacun, tel est le programme que doit s'assigner le Maître en second de la Loge. Ses remontrances, qu'il ne ménagera jamais au moindre écart contre le bon fonctionnement des travaux, seront toujours fraternelles, mais fermes, et, comme elles s'adresseront indistinctement à tous ceux qui mériteront d'être rappelés à l'ordre, nul ne pourra s'en formaliser. Tout vrai Maçon saura s'incliner devant l'autorité du Niveau (1).

Il appartient, du reste, au *Deuxième Surveillant* de faire accepter la rigueur inflexible de son collègue. Si celui-ci réprimande, il est, lui, en effet, chargé d'enseigner. Il tient la *perpendiculaire* ou le *fil à plomb* pour faire comprendre, surtout au jeunes Apprentis, qu'ils doivent approfondir et ne pas s'arrêter aux extériorités qui ont pu les déconcerter ou même les choquer. Bien des déceptions seraient épargnées à des néophytes intelligents, si un Maître expérimenté se faisait leur professeur en Maçonnerie, en leur disant la première lettre du mot sacré, afin de les mettre à même de découvrir la seconde, et ainsi de suite, comme l'indique le rituel. Mais si aucun enseignement initiatique n'est donné individuellement, l'ignorance envahira le sanctuaire, pour porter un jour au Maître négligent le premier des trois coups auxquels il succombera, en grande partie par sa propre faute !

Ayons donc dans nos Loges des Surveillants choisis parmi les FF. . les plus zélés et les plus instruits. En remplissant scrupuleusement leur office, ils contribue-

(1) Le Premier Surveillant devra tout particulièrement veiller à ce qu'il ne soit jamais fumé dans le Temple, pas plus pendant les récréations ou suspensions, qu'au cours des travaux rituels. Un local où l'on fume est tout ce que l'on veut, sauf un Temple. Il ne faut pas que la première impression du récipiendaire, qui est introduit en Loge les yeux bandés, lui vienne d'une odeur de tabagie. Cette impression fâcheuse empêcherait de prendre les épreuves au sérieux.

ront plus que personne à la grandeur et à la vraie puissance de la Franc-Maçonnerie.

L'*Orateur* représente au sein de la Loge l'universalité de la Franc-Maçonnerie, dont il doit connaître les usages et les lois. En rappelant la Loge à l'observation des règles communes à toutes les Loges, il personnifie la conscience de l'Atelier. Placé sous le *Soleil*, il formule son avis en s'inspirant de la logique, plutôt que des textes écrits. Ceux-ci n'ont rien d'absolu et demandent à être appliqués judicieusement, dans leur esprit, et non selon les étroitesse de la lettre. La raison limpide, lumineuse et convaincante sera toujours la loi suprême de la Franc-Maçonnerie ; il appartient à l'Orateur d'une Loge de s'en faire le fidèle interprète.

Il a le devoir de s'opposer à tout ce qu'il estime contraire à cette loi ; il exerce ainsi un droit de *veto*, sanction du contrôle qu'il a mission d'exercer. Ceux qui dirigent doivent prendre son avis et en tenir compte pour tout ce qui s'accomplit en Loge.

Comme l'Orateur, le *Secrétaire* contribue à éclairer la Loge, car il en représente la mémoire. Toute décision prise doit être non seulement consignée par lui, mais rappelée en temps opportun, en vue d'exécution. Grâce à son enregistrement, rien ne sera oublié : les FF. :. chargés d'un travail seront invités à le fournir dans les délais fixés, et l'Atelier lui-même ne négligera rien de ce qui lui incombe.

Le *Trésorier* remplit des fonctions qui n'ont rien de symbolique. Il n'y a donc pas lieu de s'arrêter ici aux devoirs de cet Officier, les règlements maçonniques étant d'une suffisante minutie à cet égard.

On peut en dire autant de l'*Hospitalier*, à qui cependant il n'est peut-être pas superflu de recommander de ne jamais rien laisser sortir de sa caisse, à moins que

ce ne soit pour une œuvre de bienfaisance nettement caractérisée.

Le *F.°. Expert* est armé du glaive qui écarte les profanes. C'est lui qui se transporte auprès des visiteurs pour les examiner. Afin d'être à même de les interroger avec fruit, il doit être soigneusement instruit de tout ce qui se rapporte aux traditions maçonniques.

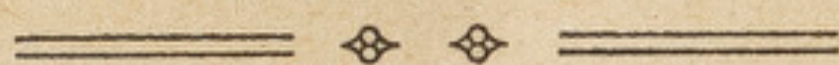
Lors des initiations ou aug.°. de sal.°, le *F.°. Expert* prépare les récipiendaires et s'efforce de les mettre en un état d'esprit leur permettant de se soumettre utilement aux épreuves qu'ils sont appelés à subir. Cette préparation, trop souvent négligée, est d'une extrême importance. Sans elle, nos cérémonies tournent au grotesque. Une Loge ne saurait donc apporter trop de soin dans le choix de son *F.°. Expert*, et celui-ci ne doit rien négliger pour se mettre à la hauteur de ses très délicates fonctions.

Le *Maître des Cérémonies* est chargé d'assigner à chacun sa place. C'est à lui que le *F.°. Expert* confie les visiteurs qui ont satisfait au tuilage. Le *Maître des cérémonies* présente ces *FF.°.* en Loge, en annonçant leurs noms et qualités maçonniques. Il les conduit à l'Orient, s'il y a lieu, ou leur fait prendre place sur les colonnes.

A cet Officier incombe, en outre, l'organisation des agapes et des banquets. C'est lui alors qui reçoit les convives et fait les présentations nécessaires.

Il reste le *F.°. Couvreur*, qui devrait veiller extérieurement à la sécurité des travaux et avertir le *F.°. Expert* de l'approche de *FF.°.* visiteurs. Dans la pratique, un *F.°. Servant* se charge ordinairement de cette mission, le *F.°. Couvreur* prenant alors place à l'intérieur du Temple, auprès du Premier Surveillant. Il s'y transforme, en réalité, en *Diacre*, chargé de circuler dans la Loge, en portant les messages du Premier Surveillant au Vénérable ou de celui-ci aux autres Officiers de l'Atelier.

En raison de la modestie de ce poste, il devrait être entendu que nul ne peut prétendre à une autre dignité, avant de s'être consciencieusement acquitté pendant un an au moins des fonctions de F. . . Couvreur.



Les Colonnes de Wurzburg

D'après une communication du F. . . Dr KARL LAUER

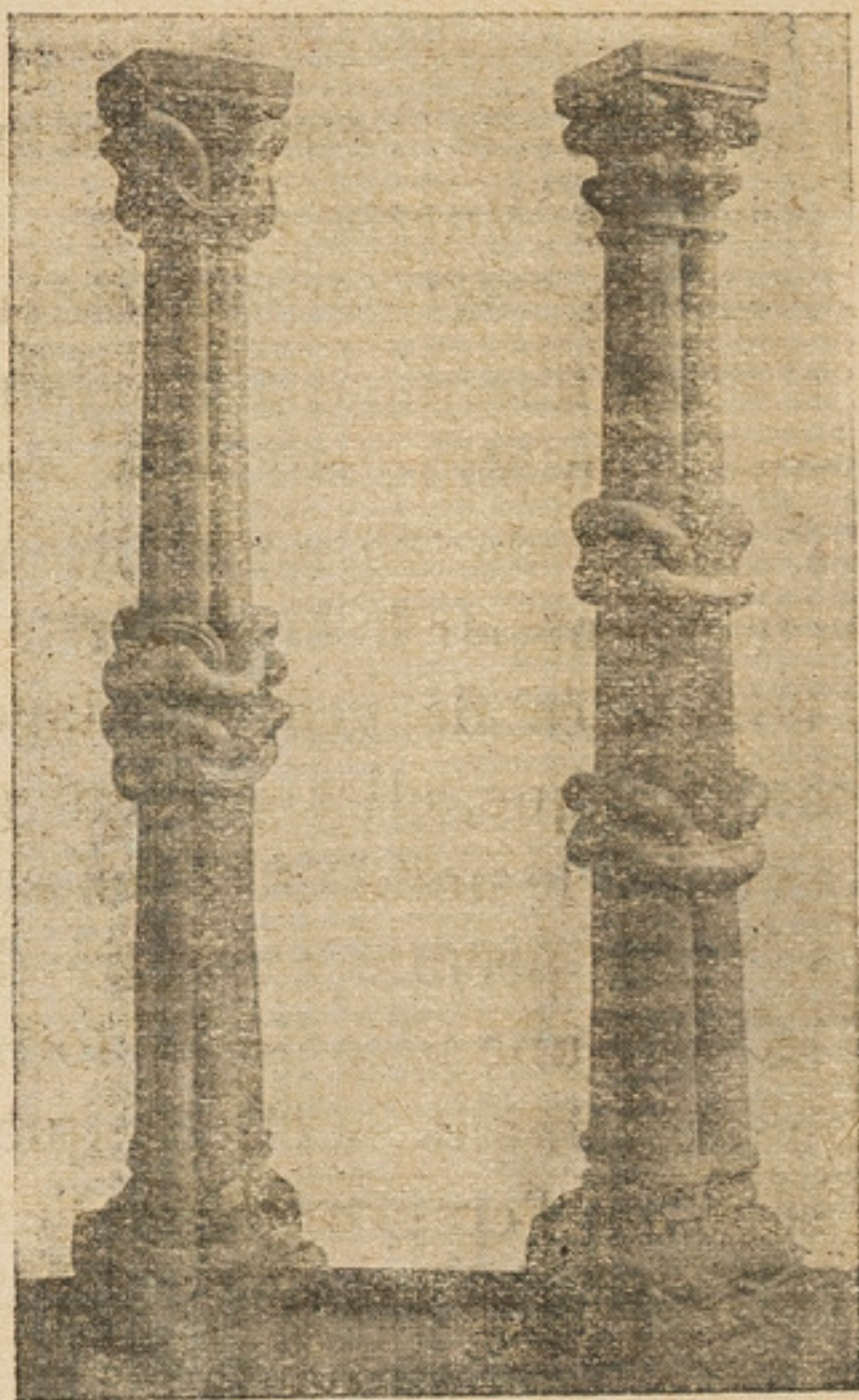
Les uniques vestiges de l'époque romane que renferme la cathédrale de Wurzburg sont deux colonnes, actuellement érigées à l'extrémité occidentale de la nef latérale sud, où elles flanquent une niche qui sert de cadre à une grande sculpture sur bois, représentant la mort de Marie, œuvre de Tillmann Riemenschneider.

Ces colonnes frappent par la singularité de leurs fûts, qui semblent composés de gros cordages entrelacés. Sur le devant de l'abaque, elles portent gravé, l'une le mot IACHIN et l'autre le mot BOOZ, en caractères dont le style remonte à la première moitié du XIV^e siècle. Il est facile de se faire une idée de la forme étrange de ces colonnes en examinant le cliché que nous reproduisons ci-dessous, en l'empruntant à l'excellent opuscule de V. CL. HESSDÖRFER, consacré à la cathédrale de Wurzburg et à ses monuments (1).

Pour chaque colonne, le fût se compose, dans le sens de la hauteur, de trois parties, dont la médiane est une sorte de serpent sans commencement ni fin, qui, par ses entrelacements, relie la partie supérieure du fût à la partie inférieure.

Dans la colonne IACHIN, cette partie médiane, qui forme huit boucles, est cannelée. Le bas du fût est un faisceau de huit fûts secondaires, mesurant chacun, à la base, huit centimètres de diamètre. Ces fûts secondaires se réunissent par le haut, deux par deux, à

l'aide d'une boucle. La même disposition se reproduit pour la partie supérieure du fût, où les fûts secondaires ne mesurent plus que six centimètres de diamètre. Comme le chapiteau de la colonne est formé par les boucles qui unissent les colonnettes, celles-ci constituent, en réalité, dans la partie supérieure, un unique serpent sans commencement ni fin, huit fois replié sur lui-même.



La colonne BOOZ est moins compliquée. Le serpent central n'y forme que quatre replis, qui entrelacent les éléments quaternaires du haut et du bas. L'ensemble du fût se partage ainsi en trois sections ayant chacune deux pieds de haut. La hauteur totale des colonnes est, en effet, de 8 pieds (2^m45), dont 6 pour le fût, 1 pour le chapiteau et 1 pour la base.

(1) *Der Dom zu Würzburg und seine Denkmäler*, édité par Val. Bausch, libraire à Wurzburg.

Ces colonnes, qui datent d'environ 1330, furent primitivement placées extérieurement, dans un parvis couvert auquel on accédait par des marches. Cette construction disgracieuse fut démolie par ordre du prince-évêque Julius, qui coiffa la mitre de 1573 à 1617. C'est alors que les deux curieuses colonnes furent transportées à l'intérieur de la cathédrale.

Il est probable qu'à l'imitation du Temple de Salomon, IACHIN se dressait à droite et BOOZ à gauche de la porte d'entrée.

Mais, sauf les noms et l'emplacement choisi, rien dans les colonnes de Wurzburg ne rappelle celles que décrit la Bible d'une manière qui n'est pas d'une absolue clarté. Voici, en effet, les textes qui en font mention :

Premier Livre des Rois, VII, 15 à 22 :

« Il (Hiram) fonda deux colonnes d'airain : la hauteur de l'une des colonnes était de dix-huit coudées, et un réseau de douze coudées entourait chaque colonne.

« Il fit aussi deux chapiteaux d'airain fondu, pour mettre sur les sommets des colonnes; et la hauteur de l'un des chapiteaux était de cinq coudées, et la hauteur de l'autre chapiteau était aussi de cinq coudées.

« Il y avait des entrelaçures en forme de rets, de filets entortillés en façon de chaînes, pour les chapiteaux, qui étaient sur le sommet des colonnes : sept pour l'un des chapiteaux et sept pour l'autre.

« Et il les appropria aux colonnes, avec deux rangs de pommes de grenade sur un rets tout autour, pour couvrir l'un des chapiteaux qui était sur le sommet d'une des colonnes; et il fit la même chose pour l'autre chapiteau.

« Et les chapiteaux qui étaient sur le sommet des colonnes étaient en façon de fleurs de lis, hauts de quatre coudées, pour mettre au porche.

« Or, les chapiteaux étaient sur les deux colonnes; ils étaient, dis-je, au-dessus, depuis l'endroit du ventre qui était au delà du rets. Il y avait aussi deux cents pommes de grenade, disposées par rangs tout autour, sur le second chapiteau.

« Il dressa donc les colonnes au porche du temple, et mit l'une à main droite, et la nomma JAKIN; et il mit l'autre à main gauche, et la nomma BOAZ.

« Et on posa sur le chapiteau des colonnes l'ouvrage fait en façon de fleur de lis : ainsi l'ouvrage des colonnes fut achevé. »

Deuxième Livre des Rois, XXV, 13 et 17 :

« Et les Chaldéens mirent en pièces les colonnes d'airain qui étaient dans la Maison de l'Eternel. . . . et ils en emportèrent l'airain à Babylone.

« Chaque colonne avait dix-huit coudées de haut, et elle avait un chapiteau d'airain par-dessus, dont la hauteur était de trois coudées, outre les rets et les grenades qui étaient autour du chapiteau, le tout d'airain; et la seconde colonne était de même façon, avec le rets. »

Deuxième Livre des Chroniques, III, 15 et 16 :

« Et au devant de la maison il fit deux colonnes, qui avaient trente-cinq coudées de longueur; et les chapiteaux qui étaient sur le sommet de chacune, étaient de cinq coudées.

« Or, il avait fait des chaînettes pour l'oracle, il en mit aussi sur le sommet des colonnes; et il fit cent pommes de grenade, qu'il mit aux chaînettes. »

Jérémie, LII, 21 à 23 :

« Or, quant aux colonnes, chaque colonne avait dix-huit coudées de haut, et un cordon de douze coudées l'environnait; et elle était épaisse de quatre doigts, et était creuse;

« Et il y avait par-dessus un chapiteau d'airain; et la hauteur d'un des chapiteaux était de cinq coudées; il y avait aussi un rets et des grenades tout autour du chapiteau, le tout d'airain. Et la seconde colonne était de même façon, et aussi les grenades.

« Il y avait aussi quatre-vingt-seize grenades au côté, et les grenades qui étaient sur le rets alentour étaient cent en tout. »

Ces descriptions, en grande partie contradictoires, ne

peuvent évoquer qu'une image confuse des colonnes fondues par le Tyrien Hiram (1).

On s'est demandé si elles avaient été dénommées d'après des personnages que l'on désirait honorer, tel *Jakin*, fils de Siméon, lui-même fils de Jacob, dont il est question au chapitre XLVI de la *Genèse*, v. 10, ou *Booz*, mari de Ruth et ancêtre de David.

Quoi qu'il puisse en être, l'intérêt des deux dénominations réside, pour les Maçons modernes, dans leur sens étymologique. JA-KIN se décompose alors en deux syllabes, dont la première désigne la divinité en tant que principe de toute initiative, la seconde étant un verbe signifiant : il consolide, il érige, il fonde. Dans BOOZ, nous avons, d'autre part, le mot OOO qui se traduit par force, vigueur, fermeté, sécurité, protection, précédé par B, lettre indicative d'un contenu, comme si cette colonne renfermait en elle ce qui stabilise, solidifie et maintient. En somme, au point de vue religieux, JAKIN devait encourager à bien agir, à multiplier les œuvres méritoires, alors que BOOZ promettait force et magnificence aux âmes pieuses, humbles, mais persévérantes dans le bien.

Est-ce ainsi qu'on l'entendit à Wurzburg au xiv^e siècle ? On s'est demandé si les sculpteurs du moyen âge n'avaient pas attaché une signification mystérieuse à la composition trinitaire de chacune des deux colonnes. Ce qui, dans le fût, part de la base pour y revenir en décrivant une boucle, correspond manifestement aux éléments matériels, au nombre de quatre pour IACHIN

(1) S'il fallait en croire Allioli (*Antiquités judaïques*), ces colonnes auraient abouti à un réservoir d'eau et des chaînes les auraient reliées à des lances plantées sur le toit du temple, en guise de paratonnerres. — On a prétendu aussi que Moïse savait détourner la foudre, témoin l'érection du serpent d'airain, qui préserva le peuple hébreu de la morsure des serpents de feu, autrement dit de l'atteinte des décharges électriques de l'atmosphère orageuse.

et de deux pour BOOZ, colonne que terminent par en haut deux éléments semblables, dirigés en sens contraire : ce sont les tendances spirituelles, qui aboutissent à la floraison corinthienne du chapiteau.

Pour IACHIN, cette partie supérieure, qui concourt à former directement le chapiteau, est simple, en ce sens qu'elle est composée d'un unique serpent de pierre, huit fois replié sur lui-même. Ce caractère de simplicité se retrouve, pour les deux colonnes, dans la partie médiane, qui ne peut se rapporter qu'au lien animique unissant l'esprit et le corps.

Mais pourquoi les deux colonnes, toutes deux manifestement destinées à relier la terre au ciel, sont-elles dissemblables ? Figurent-elles l'Homme et la Femme, le Rationalisme et le Mysticisme, ou font-elles allusion au Microcosme et au Macrocosme ? En comptant les éléments constitutifs des fûts, nous arrivons pour BOOZ au nombre 5 ($2+1+2$) et pour IACHIN à 6 ($1+1+4$). Mais, à première vue, le fût de BOOZ semble formé de quatre colonnettes réunies en faisceau, et celui de IACHIN de huit colonnettes plus minces, groupées autour d'une colonne centrale invisible ; neuf serait donc le nombre réel de IACHIN.

Toutes ces données confirment la conjecture qui nous porte à voir dans les colonnes de Wurzburg le double symbole des deux Initiations, dont l'une est dite masculine-dorienne et l'autre féminine-ionienne.

Il conviendrait sans doute de nous expliquer à ce sujet, en entrant dans quelques détails sur le Dorisme et l'Ionisme. Nous croyons cependant devoir nous limiter pour cette fois, quitte à revenir, dans un article spécial, sur le caractère distinctif des deux Initiations.



La Préparation du Récipiendaire

D'après le F. . . R. M. ETHERIDGE

Dans notre premier numéro, page 13, nous avons emprunté au F. . . R. M. ETHERIDGE un résumé des règles qui s'appliquent à l'admission des FF. . . Visiteurs, disposés à apporter aux Loges le concours de leurs lumières.

Cette fois, l'ancien Vén. . . d'*Anglo-Saxon Lodge* nous a communiqué un « papier » fort instructif, dont il compte donner lecture à son Atelier. Il nous a permis d'en extraire ce qui conviendrait le mieux pour *Le Symbolisme*. — Au risque de nous montrer très indiscrets aux yeux du *Freemason*, nous prenons donc sur nous de dévoiler quelques-uns de nos petits secrets.

Aucun antimaçon n'ignore que, pour être admis à franchir pour la première fois le seuil d'une Loge, il faut être dépouillé de tous métaux et avoir les yeux bandés. Mais ce n'est pas tout : les anciens rituels exigent que le bras droit du récipiendaire soit mis à nu, de même que son sein gauche et son genou gauche, alors que son pied droit est mis en pantoufle et qu'une corde, avec nœud coulant, lui est passée autour du cou.

Le *Livre de l'Apprenti* fournit sur ces usages des explications qui ne coïncident pas précisément avec celles que renferment les « lectures » annexées aux rituels anglais.

D'après ces commentaires, trois motifs rendent obligatoire l'enlèvement des métaux :

1° Le récipiendaire ne doit rien apporter en Loge

qui, au point de vue offensif ou défensif, soit susceptible d'y troubler l'harmonie;

2° Ayant été admis dans la Franc-Maçonnerie pauvre et sans la moindre obole, le Franc-Maçon devra ensuite toujours se rappeler son devoir d'assistance envers les FF... indigents, dans la mesure de ses moyens, de même qu'en tenant compte des besoins et plus spécialement du mérite des solliciteurs;

3° Lors de l'érection du Temple de Salomon, le bruit d'aucun outil métallique ne se fit entendre, tous les matériaux ayant été apportés tout taillés, si bien qu'il n'y eut plus qu'à les mettre en place à l'aide de maillets et d'autres instruments de bois.

La Bible attache d'ailleurs une idée de souillure au contact du métal, témoin ce qui se lit à la fin du chapitre XX de l'Exode, où Dieu ordonne à Moïse :

« Tu me feras un autel de terre, sur lequel tu sacrifieras tes holocaustes et tes oblations de prospérités, ton menu et ton gros bétail; en quelque lieu que ce soit que je mettrai la mémoire de mon nom, je viendrai là à toi, et je te bénirai.

« Que si tu me fais un autel de pierres, ne les taille point; car si tu fais passer le fer dessus, tu le souilleras.

« Et tu ne monteras point à mon autel par des degrés, de peur que ta nudité ne soit découverte en y montant. »

Pour être strictement orthodoxe, le roi Salomon aurait donc dû n'employer, pour la construction du Temple, que des pierres non taillées, ce qui eût été la négation même de la Maçonnerie. Sa sagesse lui permit de tourner la difficulté à l'aide d'un pieux subterfuge : les matériaux furent apportés à Jérusalem dans leur état définitif, sans nécessiter aucune retouche pour être mis en place.

Bien qu'une certaine liberté ait été prise en cela avec les prescriptions du Très-Haut, la Maçonnerie anglo-saxonne actuelle croit imiter la piété de Salomon en

astreignant le candidat à se dépouiller de tous métaux.

Le scrupule était autrefois poussé très loin sous ce rapport. On ne laissait au récipiendaire aucun vêtement portant des boutons de métal, ou ceux-ci étaient coupés sans ménagement. Pour mettre fin à cet excès de sévérité, il ne fallut rien moins qu'une lettre, écrite en 1872 par le Grand-Secrétaire de la Grande Loge Unie d'Angleterre, alors le F. : Hervey, qui, fort de l'approbation personnelle du Grand-Maître, stipula qu'en la circonstance, « métal » doit être pris dans le sens d'objet de valeur. Outre les armes proprement dites, les couteaux de poche ou canifs, il convient de faire déposer les bijoux et le numéraire, y compris les billets de banque, qui ne sont pourtant pas métalliques. Par contre, on respectera les clous qui retiennent les talons des chaussures, et nul ne sera contraint, pour obéir au rituel, de se faire déplomber une dent.

Si les yeux sont bandés, c'est également pour un ternaire d'excellentes raisons.

Le récipiendaire pourrait, en effet, refuser de subir l'une des épreuves traditionnelles. Or, il faut que, dans cette éventualité, il puisse être conduit hors de la Loge « sans avoir découvert la forme de celle-ci ».

Il est indispensable, en outre, que son cœur s'efforce de concevoir, avant qu'il ne soit permis à ses yeux de discerner.

Ayant enfin été admis dans la Franc-Maçonnerie dans un état de ténèbres, il ne devra jamais oublier de maintenir le monde entier dans les ténèbres par rapport à nos secrets, ceux-ci ne devant être révélés qu'à ceux qui auront acquis aussi légalement que le récipiendaire lui-même le droit de les connaître.

Le bras droit est mis à nu, pour montrer que le

candidat est disposé à travailler et qu'il en est capable.



Le sein gauche est découvert, afin que rien ne s'interpose entre la région du cœur et la pointe acérée qu'y appuie le F. : Expert, dès que le récipiendaire a pénétré dans la Loge. C'est aussi une garantie certaine du sexe de l'impétrant.

Le genou gauche est mis à nu en concordance avec la coutume immémoriale de l'Ordre, d'après laquelle l'Apprenti doit prêter son obligation en ployant le genou gauche posé nu sur le sol.

Quant au pied droit déchaussé, il nous reporte à des usages d'une très haute antiquité.

Nous lisons, en effet, au Livre de Ruth, IV, 7 et 8 :

« Or, c'était une ancienne coutume en Israël, qu'au cas de droit de retrait lignager et de subrogation, pour confirmer la chose l'homme déchaussait son soulier, et le donnait à son prochain ; et c'était là un témoignage en Israël, qu'on cédait son droit.

« Quand donc celui qui avait le droit de retrait lignager eut dit à Booz : « Acquiérs-le pour toi », il déchaussa son soulier. »

Le *Deutéronome*, XXV, 5 à 10, explique d'ailleurs à ce sujet :

« Quand il y aura des frères demeurant ensemble, et que l'un d'entre eux viendra à mourir sans enfants, alors la femme du mort ne se mariera point dehors à un étranger ; mais son beau-frère viendra vers elle, et la prendra pour femme, et l'épousera comme étant son beau-frère.

« Et le premier-né qu'elle enfantera succédera en la place du frère mort, et portera son nom, afin que son nom ne soit point effacé d'Israël.

« Que s'il ne plaît point à cet homme-là de prendre sa belle-sœur, alors sa belle-sœur montera à la porte vers les

anciens, et dira : « Mon beau-frère refuse de relever le nom
« de son frère en Israël, et ne veut point m'épouser par
« droit de beau-frère. »

« Alors, les anciens de sa ville l'appelleront et lui parleront ; et s'il demeure ferme, et qu'il dise : « Je ne veux point
« la prendre. »

« Alors sa belle-sœur s'approchera de lui devant les anciens, et lui ôtera son soulier du pied, et lui crachera au visage ; et, prenant la parole, elle dira : « C'est ainsi qu'on
« fera à l'homme qui n'édifiera point la maison de son
« frère. »

« Et son nom sera appelé, en Israël, la maison de celui à qui on a déchaussé le soulier. »

Dès l'Exode, III, 5, nous entendons, au surplus, la voix sortant du buisson ardent crier à Moïse :

« N'approche point d'ici : déchausse tes souliers de tes pieds ; car le lieu où tu te tiens est une terre sainte. »

Reste la corde passée au cou du récipiendaire en signe de soumission et d'humilité. Il est bien question dans la Bible (1^{er} Livre des Rois, XX, 31 et 32), des serviteurs de Benhadad, qui, pour implorer la pitié du roi d'Israël, « se ceignirent de sacs autour des reins et de cordes autour de leurs têtes » ; mais ces cordes en forme de turban ne semblent pas se rapporter à la menace de pendaison qu'implique le rite maçonnique.

La mythologie grecque donne comme point de départ à l'expédition des Argonautes la perte d'une chaussure, restée dans le lit de la rivière que Jason avait fait traverser sur ses épaules à une pauvre vieille femme, qui si fit reconnaître ensuite comme Junon, la Reine du Ciel. Le jeune héros, qui, à l'exemple d'Hercule, venait d'avoir pour éducateur le centaure Chiron, poursuivit sa route sans s'inquiéter de son pied nu. Mais lorsqu'il pénétra ainsi dans Iolchos, le roi Pélias, averti par un oracle, reconnut en lui l'homme qui devait attenter à

sa vie. Croyant se débarrasser à jamais de Jason, il l'envoya au loin chercher la Toison d'or, expédition considérée comme tellement périlleuse, que le retour du téméraire qui l'entreprendrait ne semblait pas à craindre.

Cette entreprise difficile et hasardeuse correspond au Grand-Œuvre, dont Jason est l'artisan. Pour entrer dans la ville où sa carrière initiatique devait se déterminer, il lui fallut se présenter chaussé d'un seul pied.

Si nous consultons à ce sujet Eliphas Lévi, il nous apprendra, dans son *Rituel de la Haute Magie*, page 58, que « les anciens, dans leurs symboles et dans leurs opérations magiques, multipliaient les signes du binaire, pour n'en pas oublier la loi, qui est celle de l'équilibre. Dans leurs évocations, ils construisaient toujours deux autels différents et immolaient deux victimes, une blanche et une noire ; l'opérateur ou l'opératrice, tenant d'une main l'épée et de l'autre la baguette, devait avoir un pied chaussé et l'autre nu. » Plus loin, il est recommandé à l'opérateur de n'avoir sur soi aucun métal. Mais Eliphas s'est-il inspiré de la Maçonnerie, ou nos rites se rattachent-ils à la Magie cérémonielle du moyen âge et de l'antiquité classique ?



Une Opinion Américaine

Le « *Masonic Bibliophile* », de Cincinnati, publie, dans son numéro du mois d'août dernier, un important extrait d'une lettre que le F. . . A. G. PITTS avait adressée, le 9 juin 1912, au directeur de cette revue maçonnique.

Ce document intéresse trop les Maçons français pour que nous le laissions passer sans le traduire. Nous engageons simplement nos lecteurs à s'efforcer de saisir la vraie pensée du F. . . Pitts, qui est un terrible ironiste.

* * *

« Il y a quelques mois, j'ai reçu un diplôme attestant que des Maçons européens assemblés nous avaient voté des remerciements, au F. . . Morcombe et à moi, en raison de notre défense de la Maçonnerie française. Naturellement, Morcombe a également reçu un diplôme. Les lettres parues dans le dernier numéro de l'*Acacia* ne sont que des accusés de réception émanant du F. . . Morcombe et de moi.

« Il se peut que le F. . . Morcombe soit partisan de la reconnaissance des puissances maç. . . françaises, Grand Orient et Grande Loge — de la Grande Loge tout au moins. Pour ma part, je n'y attache pas d'importance et je ne vois pas comment la chose pourrait s'accomplir, avant quelques années au moins, sans nous exposer à des malentendus. Je conçois fort bien que les Français ont parfaitement le droit d'élargir la Franc-Maçonnerie, au point d'y rendre admissibles les agnostiques ; mais je suis disposé à admettre que nous avons le droit d'exiger, comme nous l'avons toujours fait, que chaque initié déclare sa croyance et sa confiance en Dieu. Or, si nous reconnaissons le Grand Orient, après tout le bruit que nous avons fait en refusant de le re-

connaître, cela passerait, même chez nous, comme une déclaration de renonciation de notre part à l'exigence de la croyance en Dieu. On devrait, en réalité, n'y voir qu'une déclaration de notre ferme propos de ne nous occuper désormais que de nos propres affaires ; mais ce serait là une attitude si étrangère au caractère américain, qu'il serait impossible de la faire comprendre à la moyenne des Américains.

« La seule raison pour laquelle je continue à publier des sarcasmes relativement à l'attitude de nos puissances maçonniques à l'égard de la Maçonnerie française, est que je voudrais pouvoir réduire au silence, si possible, l'insupportable impertinence des Grands Officiers de nos Grandes Loges américaines et des rapporteurs des Comités de correspondance extérieure. Tout ce que je demande pour la Maçonnerie française, c'est que nous ayons pour elle le respect et la déférence auxquels elle a droit. Je ne me soucie pas de reconnaissance formelle, et je crois être parvenu à convaincre les Français à ne pas s'en soucier non plus. Je crois qu'il n'y a pas lieu à tentatives de rapprochement intime, car ce serait aller au devant d'un désenchantement réciproque. Nous sommes si infernalement infatués, qu'il nous serait pénible de constater que les Français nous désapprouveraient beaucoup plus cordialement que nous ne les désapprouvons nous-mêmes, en apprenant à quel point la Maçonnerie est chez nous insignifiante et inutile. Or, pour eux, la Maçonnerie signifie quelque chose et ils s'en servent pour quelque chose, alors que tout ce que nous avons su faire ici depuis soixante-dix ans, c'est de recevoir des profanes et de fortifier la Maçonnerie, comme si un jour nous avions l'intention de faire usage de la machine, sans cependant en avoir jamais fait usage et sans avoir actuellement plus de chance de nous en servir qu'au cours du dernier demi-siècle. »

L'abolition des Grandes Loges

Traduit d'après "THE PALESTINE BULLETIN" de Juillet 1942

Le F. : Oswald Wirth, de Paris, qui est attaché au Secrétariat de la Grande Loge de France, est l'auteur d'une lettre parue dans *The American Freemason*, de Storm Lake, Iowa, dont nous reproduisons le passage suivant :

« En droit maçonnique, seules les Loges pratiquant trois degrés sont régulières et légitimes. J'estime même que les *Grandes Loges* sont toutes irrégulières, qu'elles constituent un abus, une superfétation, dont l'inutilité est facile à démontrer. Car, si nous posions la question : « A quoi sert un gouvernement maçonnique ? » je me demande ce que pourraient répondre les partisans de nos fameuses juridictions. Je prétends qu'une vraie Loge est majeure, qu'elle doit savoir se conduire elle-même, en s'inspirant des principes maçonniques, et qu'elle ne doit pas être tenue en tutelle.

« Supprimons donc ces parlements maçonniques qui légifèrent si piteusement et ces pouvoirs exécutifs qui jouent à la souveraineté. Si les Loges le jugent utile, elles peuvent former entre elles des groupements, des fédérations d'entente commune, surtout en vue du travail et du résultat à obtenir, mais sans se soumettre nécessairement à une loi commune.

« Que chacune légifère librement pour son propre compte, en vue de ses besoins, et l'on s'en trouvera mieux.

« Plus je vais, plus je me persuade même que l'universalité réelle de la Franc-Maçonnerie ne peut se baser que sur l'indépendance des Loges. Il faut que chacune cherche, de sa propre initiative et sous son propre contrôle, à faire pour le mieux, une large tolérance

constituant alors le ciment de l'universelle fraternité. Nous aurons à travailler à l'affranchissement progressif des Loges, en montrant le tort que font les gouvernements maçonniques, sources de toutes les discordes. »

Cette proposition paraîtra déconcertante aux Maçons américains, à qui il a toujours été soigneusement enseigné que les Grandes Loges sont essentielles en Franc-Maçonnerie, aucune Loge ne pouvant exister, si ce n'est par un acte de création de la part d'une Grande Loge ; que notre Maçonnerie est un don qui nous a été octroyé par la grâce de notre Grande Loge ; que celle-ci est en droit de retirer ce don à qui bon lui semble, du moment qu'elle estime que le bénéficiaire ne se montre pas assez reconnaissant, soumis et déferent envers la Grande Loge.

Cependant, quoi que l'on puisse penser des conclusions du F. . Wirth, ses prémices sont indiscutables. Les Loges sont les seules organisations légitimes. Les Grandes Loges sont une innovation, et la seule excuse que l'on pourrait invoquer en faveur de leur existence consisterait à démontrer qu'elles sont utiles ou tout au moins inoffensives. Il ne saurait y avoir un sujet d'enquête mieux indiqué, que le point de savoir si elles sont utiles ou même simplement inoffensives.

Nul n'est tenu de conclure avec le F. . Wirth que l'institution devrait être abolie ; mais tout Maçon intelligent et bien informé admettra tout au moins, que la proposition du F. . Wirth est utile, qu'elle est digne d'une publicité universelle et qu'elle devrait universellement être prise en considération. Nous estimons que c'est la proposition la plus utile qui ait été faite à notre époque (1).

Car, si elle était universellement prise en considération, elle révolutionnerait les idées admises relative-

(1) N'oublions pas que le F. . Pitts est coutumier de l'ironie.

ment aux Grandes Loges. Celles-ci ne seraient guère nuisibles, si elles étaient remises à leur vraie place. Un grand pas serait accompli dans le sens de la réforme, si l'on parvenait à faire comprendre et sentir à chaque Maçon que la proposition du F. : Wirth n'a rien de révolutionnaire, qu'elle est parfaitement propre à être formulée et qu'elle doit être examinée avec sérénité. Certains d'entre nous sont d'accord avec le F. : Wirth et le suivent jusqu'au bout, mais la majorité ne partage pas ses vues. Il est probable que la majorité déciderait de réformer les Grandes Loges, plutôt que de les supprimer. Mais le simple fait d'envisager sérieusement la question et de peser les arguments favorables à l'abolition équivaldrait déjà, par lui-même, à une réforme.

A. G. PITTS.

La *Bauhütte*, de Francfort-sur-le-Mein, dans son numéro du 10 août 1912, a publié une traduction allemande de cet article, tout en formulant des réserves, au sujet desquelles j'ai cru devoir m'expliquer comme suit, dans une lettre adressée à la rédaction de cette revue maçonnique :

« En ce qui concerne le jugement que j'ai porté sur les gouvernements maçonniques, je tiens à me déclarer beaucoup moins féroce en pratique qu'en théorie. Dans mon échange de vues avec des FF. : américains, il s'agissait de fixer un point de *droit maçonnique* et, plus spécialement encore, de combattre les usurpations des Grandes Loges américaines et de leurs Grands-Maîtres. Mais il suffit de posséder le sens de la réalité, pour comprendre qu'un *idéal* ne saurait être d'une réalisation immédiate. Aussi n'a-t-il jamais été dans mon esprit d'exciter à la révolte contre ce qui existe. Ce que je demande, c'est que le Maçon s'efforce d'acquérir une éducation maçonnique assez complète pour que les Loges n'aient plus besoin d'une autorité centrale.

Il faut que celle-ci soit devenue superflue, pour que les Loges soient en droit de se dire justes, parfaites et indépendantes; mais il est indispensable de mériter la liberté et l'indépendance avant de les obtenir. »

O. W.

Ces lignes ont paru dans la *Bauhütte* du 24 août 1912.

Pour la Paix

Comme nous l'annoncions dans notre numéro de novembre (page 46), une manifestation maçonnique internationale en faveur de la paix a eu lieu à Paris, le 8 décembre 1912.

Des FF.°. de presque toutes les nationalités répondirent à l'appel de la *Grande Loge de France*, et, unis à près de cinq cents Maçons français, vinrent témoigner de leur ardent désir de voir la concorde régner entre les peuples.

Présidée par le F.°. G.°. MESUREUR, Grand-Maître de la Grande Loge de France, cette imposante assemblée s'est tenue à l'Hôtel Continental, où, déjà en 1907, s'était déroulée une fête maçonnique d'un caractère analogue. Il s'agissait, cette fois, de déterminer l'ensemble de la Franc-Maçonnerie universelle à s'assigner comme tâche spéciale le maintien de la paix entre nations.

Comme le rappela le F.°. PLATEL, Grand Secrétaire Général de la Grande Loge de France, toutes les puissances maçonniques furent conviées à coordonner leurs efforts dans ce sens. La guerre des Balkans et les menaces d'une conflagration européenne motivèrent l'initiative de la Grande Loge de France, mais l'action à exercer ne vise pas uniquement les dangers de l'heure présente. La Maçonnerie peut se trouver impuissante en

présence de faits accomplis : elle n'a pas la prétention de peser sur les gouvernements pour leur imposer la paix malgré eux. Mais il lui appartient d'éclairer les peuples, en leur tenant le langage d'une saine et calme raison.

Sous ce rapport, les discours prononcés le 8 décembre remplirent pleinement leur objet. Ils seront l'objet d'une publication spéciale, qui, largement répandue, ne manquera pas d'exercer dans le monde entier l'influence la plus salutaire.

Dans son allocution, le F. : MESUREUR a tout d'abord voulu ne laisser subsister aucun doute sur le patriotisme des Maçons français. Tous sont décidés à faire entièrement leur devoir et à ne reculer devant aucun sacrifice, si, en dépit de leur amour de la paix, leur pays les appelait à prendre les armes. Le dévouement à sa patrie a toujours été le premier et le plus sacré des devoirs du Maçon. Mais c'est précisément parce que nul ne songe à se soustraire à ce devoir, que tous les Francs-Maçons veulent conjurer la catastrophe que serait pour l'humanité une guerre entre nations civilisées.

Le F. : HARRENT, Grand Orateur de la Grande Loge de France, aurait pu se laisser entraîner par son éloquence vibrante à faire une peinture tragique des horreurs et des calamités qu'engendre la guerre moderne. Il a préféré s'astreindre à une argumentation sobre et scientifique, en démontrant, par un exposé méthodique des causes et des facteurs de paix et de guerre, que les nations se trouvent fatalement amenées, par la force même des choses, à s'incliner devant une justice commune, en renonçant à vouloir se faire justice elles-mêmes, tout comme les individus, les familles et les collectivités ont successivement renoncé à faire valoir directement leurs droits. Si la lutte est la loi des organismes inférieurs, il faut d'ailleurs reconnaître, qu'au fur et à mesure que les êtres et les sociétés pro-

gressent, la loi supérieure de l'entr'aide leur est graduellement imposée. La guerre est donc destinée à devenir de plus en plus rare, et l'humanité future ne verra plus en elle qu'une abomination du passé.

Le F. . . NICOL, membre de la Délégation permanente des Sociétés françaises de la Paix, est venu très heureusement appuyer ces considérations philosophiques de chiffres pris dans la réalité la plus objective. A combien reviendrait la journée de guerre, si l'Europe mobilisait et si les canons à tir rapide faisaient parler la poudre ? Les peuples seront-ils jamais assez fous pour se lancer dans une aventure qui, pour ne parler qu'au simple point de vue financier, consommerait leur ruine ?

Après avoir entendu des exposés raisonnés, intentionnellement exempts de déclamation ou d'effets oratoires sensationnels, l'Assemblée a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« La Grande Loge de France, réunie en sa Tenue solennelle de manifestation en faveur de la Paix ;

« Forte des adhésions reçues des Obédiences maç. . . étrangères, avec lesquelles elle est en relation d'amitié ;

« Proclame que la fraternité entre les hommes a pour corollaire nécessaire la fraternité entre les nations ;

« Affirme à nouveau que les principes de justice et de solidarité, base de la morale individuelle, doivent être la règle de conduite entre les nations ;

« Exprime l'avis qu'une politique respectueuse des libertés et des droits des peuples, en même temps que des exigences du progrès général de l'humanité, constitue la meilleure sauvegarde des Patries ;

« Fait appel aux FF. . . de tous les pays, pour que, par leur action, ils collaborent à la cessation, par une paix équitable et durable, des hostilités actuelles ;

« Renouvelle l'expression de sa réprobation pour la guerre et de son attachement à la cause de la justice universelle, de la paix internationale. »

Cette manifestation, en somme, affirme la foi iné-

branlable des Maçons en général, et des Maçons français en particulier, en la *Fraternité*. Nous sommes les apôtres d'une grande idée, dont nous poursuivons la réalisation avec une ardeur persévérante qui triomphera de tous les obstacles. Il y a eu commencement d'exécution le 8 décembre 1912, date mémorable qui marquera dans les annales du progrès humanitaire.

Il y aurait ingratitude à ne point faire mention ici de la colonne d'harmonie, qui a contribué de la manière la plus heureuse à la pleine réussite de la manifestation en faveur de la paix. Après chaque discours, l'effet produit sur l'intelligence a été, pour ainsi dire, transmis au cœur par une musique aux accents discrets, mais pénétrants. Puis, lorsque le F.:. NOTÉ, de l'Opéra, accompagné par son collègue, le F.:. REY, a chanté l'*Hymne à la Paix*, tous les auditeurs ont éprouvé une inoubliable émotion d'art. Nous nous faisons donc l'interprète du sentiment général en remerciant chaleureusement ces artistes accomplis et en félicitant les organisateurs d'une fête qui fait le plus grand honneur à la Maçonnerie française.



Ouvrages reçus

La Flûte Enchantée (Die Zauberflöte), opéra en deux parties, musique de W.-A. MOZART; poème de Ludwig GIESECKE et Emmanuel SCHIKANEDER, traduction française complète et initiatique du Livret original, précédée d'une étude musicale et d'une introduction initiatique et historique, par J.-G. PROD'HOMME et Jules KIENLIN. Avec un portrait de Mozart. — Paris, librairie de l'Acacia, 61, rue de Chabrol; 1 vol. in-8°.

Proceedings of the most Worshipful Grand Lodge of Ancient, free and accepted Masons of Nova Scotia. — Halifax, 1912.

J. GAFFAREL. — *Profonds Mystères de la Cabale divine*, traduit pour la première fois de l'original latin par Samuel Ben-Chesed. Introduction du Dr Marc Haven. — Paris, Bibliothèque universelle Beaudelot, 1912; 1 volume in-12, 3 fr.

Le Bibliophile és Sciences psychiques, catalogue de livres d'occasion sur les sciences occultes, la Franc-Maçonnerie et autres Sociétés secrètes. — Librairie Emile Nourry, 62, rue des Écoles, Paris.

Bibliothèque des Sciences ésotériques. Bibliographie générale de l'Occulte : Alchimie, Astrologie, Franc-Maçonnerie, Gnose, Hermétisme, etc. — Librairie P. Dujols, 76, rue de Rennes, Paris.

Avis : M. Dujols s'est engagé à faire bénéficier d'une remise spéciale tous les abonnés du *Symbolisme* qui le chargeront de leurs achats de livres. Il se tient également à leur disposition, s'ils ont des livres à vendre ou à échanger.

Nous publierons, dans notre prochain fascicule, une notice du plus haut intérêt, que la PRINCESSE KARADJA nous a fait parvenir sur son *initiation aux grands mystères*.

Nous donnerons également le texte de la Conférence sur l'*Enseignement initiatique*, faite à la R. : L. : THÉBAH, n° 347, par le F. : R. GUÉNON.

Publications périodiques

France

L'Acacia. Revue mensuelle d'études maç., rédigée exclusivement par des FF. . . MM. . . — Direction et Administration : 61, rue de Chabrol, Paris (Xe). Abonnements : France, 20 fr.; Union postale, 25 fr.

La Lumière Maçonnique. Revue mensuelle. — Direction et Administration : 61, rue de Chabrol, Paris (Xe). Abonnements : France, 6 fr.; Union postale, 9 fr.

Le Voile d'Isis. Revue mensuelle d'études ésotériques, psychiques et divinatoires. — Rédaction et Administration : 11, quai Saint-Michel, Paris (Ve). Abonnement : 5 fr.

Psyché. Ancienne *Revue du Spiritualisme moderne*. — Rédaction et Administration : 36, rue du Bac, Paris (VIIe). Abonnement : 5 fr.

L'Hexagramme. Revue mensuelle. — Rédaction et Administration : 68, rue Saint-Sauveur, Paris (IIe). Abonnement : France, 3 fr.; Union postale, 4 fr.

La Fraternité. Études scientifiques, économiques et sociales. Psychisme, Occultisme, Pacifisme, Féminisme, Psychologie (hebdomadaire.) — Direction et Administration : 4, avenue Saint-Joseph, Douai (Nord). Abonnement : France, 6 fr.; Étranger, 8 fr.

Les Nouveaux Horizons de la Science et de la Pensée. L'Hyperchimie. Rosa Alchemica. Revue mensuelle d'avant-garde scientifique et philosophique. — Directeur : F. Jollivet-Castelot, 19, rue Saint-Jean, Douai (Nord). Abonnement : France, 5 fr.; Étranger, 6 fr.

Suisse

Alpina. Organe central de l'Union des Loges suisses (bimensuel). — Administration : W. Büchler, imprimeur, à Berne. Abonnement : 4 fr.

Bulletin du Bureau international de relations maçonniques (trimestriel). — Rédaction : Ed. Quartier-la-Tente, Neuchâtel.

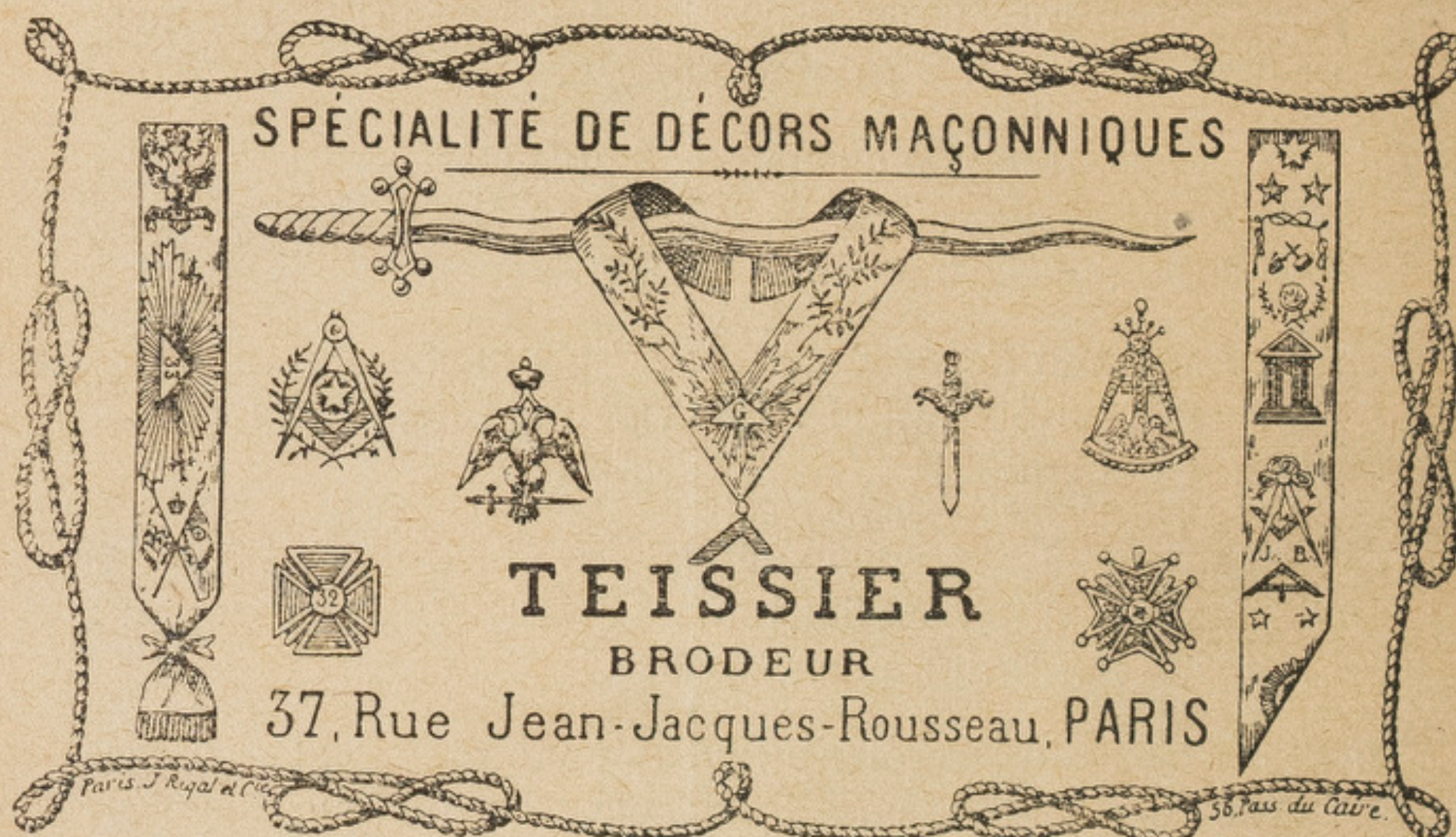
Cordons et Bijoux Maç.:.

Matériel de Loges
Bannières - Drapeaux - Draps Mortuaires

A. NAPOLI, 48, rue d'ARGOUT

CORDONS	unis	R..F.. ou Écoss..	Fr. 4 »
	doublés deuil.	—	Fr. 5 »
	brodés doublés deuil	—	Fr. 7, 50, 9, 10, 15 et au-dessus
	officier de loge, brodés et doublés	Fr. 7 »	—

Au comptant ou contre mandat-poste.



Le COURRIER de la PRESSE Fondé en 1889

BUREAU DE COUPURES DE JOURNAUX FRANÇAIS ET ÉTRANGERS
21, Boulevard Montmartre, PARIS 2^e

GALLOIS & DEMOGEOT

Adresse Télégr. : COUPURES-PARIS — TÉLÉPHONE 101-50

Le COURRIER de la PRESSE : Reçoit, lit et découpe tous les Journaux et Revues et en fournit les extraits sur tous sujets et personnalités.

Service spécial d'Informations pratiques pour Industriels et Commerçants.

TARIF : 0 fr. 30 par Coupure

Tarif réduit, paiement d'avance, sans période de temps limité.	{	Par 100 Coupures, 25 francs
		» 250 » 55 »
		» 500 » 105 »
		» 1000 » 200 »

On traite à forfait pour 3 mois, 6 mois, un an.

Imprimerie Hugonis, 6, rue Martel, Paris.

Le Gérant : OSWALD WIRTH.